



Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux sur les produits de placement à revenu fixe et les produits des bons et contrats de capitalisation, des contrats d'assurance-vie de source étrangère et des PEA de source européenne (articles 125D et 125A du code général des impôts)

Mois concerné par la déclaration Mois au cours duquel les revenus ont été encaissés Identification du redevable Nom et prénoms Nom de naissance Adresse Date et lieu de naissance Identification du déclarant lorsqu'il est différent du redevable Dénomination Adresse de l'établissement N° d'identification si une convention a été signée **Paiement** Somme à payer Reporter le montant déterminé en dernière page, case QR Mode de paiement Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public Numéraire Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France Date et signature Cadre réservé à l'administration absence de paiement Droits: Absence d'option: paiement partiel N° d'opération: dépôt hors délai Date: Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801



du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

		BASE IMPOSABLE	TAUX	AUX MONTANT DÛ		
Produits de placements à revenu fixe de source étrangère						
soumis au prélèvement obligatoire non libératoire						
Intérêts et produits des obligations, créances, dépôts, cautionnements,						
comptes courants, fonds communs de créances, bons de caisse	ВА		× 12,8 %			
Revenus exonérés des impatriés	EA					
Total du prélèvement forfaitaire obligatoire à paye	er			IA		
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-v						
de source étrangère afférents à des versements effectués à comp	ter dı	u 27.09.2017				
soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire Produits des contrats de moins de huit ans	0.0		12.00/			
Produits des contrats de moins de nuit ans Produits des contrats de plus de huit ans	BB BC		× 12,8 % × 7,5 %			
·			^ 1,5 ⁷⁰			
Total				IB		
Revenus exonérés des impatriés	EB					
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-v						
de source européenne afférents à des versements effectués av	ant le	e 27.9.2017				
soumis sur option au prélèvement forfaitaire libératoire						
Bons ou contrats émis à compter du 1.1.1990 d'une durée de :						
- moins de 4 ans	BD		× 35 %			
- de 4 à 8 ans	BE		× 15 %			
- 8 ans et plus	BF		× 7,5 %			
Bons ou contrats émis du 1.1.1983 au 31.12.1989 d'une durée de :	0.0		45 0/			
- moins de 2 ans - de 2 à 4 ans	BG BH		× 45 % × 25 %			
- de 4 à 6 ans	ВІ		× 15 %			
- 6 ans et plus	BJ		× 7,5 %			
			1,5 %			
Total						
Imputation du crédit d'impôt étranger						
Total net				IC		
Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû, reliquat de crédit d'impôt ét	trangei	r		OL		
À reporter lignes OM et OR pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au tit						
Revenus exonérés des impatriés	EC					
·						
Produits d'épargne solidaire de source étrangère						
soumis au prélèvement obligatoire libératoire	BK		× 5 %			
Crédit d'impôt étranger					_	
Total net				ID		
Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû, reliquat de crédit d'impôt ét	tranne	ſ		OE		
À reporter lignes ON et OS pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au titre des mêmes produits				OL		
Revenus exonérés des impatriés	ED					
Total du prélèvement forfaitaire obligatoire à paye	er: 14	A+IB			A422	
Total du prélèvement forfaitaire libératoire à payer: IC+ID					A452	

Prélèvements sociaux	BASE IMPOSABLE	TAUX	TAUX MONTANT DÛ	
Produits de placements à revenu fixe de source étrangère				
CSG		× 9,9 %	PQ	
Prélèvement social		× 4,5 %	PS	
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		× 0,3 %	PZ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
Total			PF1	
Prélèvement de solidarité		× 2 %	PG1	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de	source			
étrangère – Produits des versements effectués à compter du 27.9.201	7			
CSG		× 9,9 %	PQ	
Prélèvement social		× 4,5 %	PS	
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		× 0,3 %	PZ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
Total			PF2	
Prélèvement de solidarité		× 2 %	PG2	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de	COLLEGO			
européenne – Produits des versements effectués avant le 27.9.17	Source			
CSG		× 3,4 %		
		× 7,5 %		
		× 8,2 %		
		× 9,9 %		
Total		2/2 //	PQ	
Dellè use est serial		2.0/		
Prélèvement social		× 2 %		
		× 4,5 %	PS	
lotal			rs	
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		× 0,3 %	PZ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger Report partiel de la ligne OL			ом _	
Total net PQ + PS + PZ + PV - OM			PF3	
Prélèvement de solidarité		× 2 %	PW	
Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger Report partiel de la ligne OL			OR -	
Total net PW – OR			PG3	
Produits d'épargne solidaire de source étrangère				
Base imposable				
CSG	<u> </u>	× 9,9 %	PQ	
Prélèvement social		× 4,5 %	PS	
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		× 0,3 %	PZ	
CRDS		× 0,5 %	PV	
Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger Report partiel de la ligne OE			ON -	
Total net PQ + PS + PZ + PV - ON			PF4	
Prélèvement de solidarité		× 2 %	PX	
Imputation éventuelle du crédit d'impôt étranger Report partiel de la ligne OE			os –	
Total net PX – OS			PG4	
			>>>	

Produits des PEA de source européenne	BASE IMPOSABLE	TAUX	MONTANT DÛ		
Base imposable					
CSG		× 8,2 %			
		× 9,9 %			
Total			PQ		
Prélèvement social		× 4,5 %	PS		
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		× 0,3 %	PZ		
CRDS		× 0,5 %	PV		
Total PQ + PS + PZ + PV			PF5		
Prélèvement de solidarité		× 2 %	PG5		
Total des prélèvements sociaux à payer hors prélèvem	nent de solidarité :				
PF1 + PF2 + PF3 + PF4 + PF5			PU		0701
Total du prélèvement de solidarité à payer:					
PG1 + PG2 + PG3 + PG4 + PG5			PK		A392
MONTANT TOTAL À PAYER: IA + IB + IC + ID + PU + PK			QR		
À renorter en première page			,		

A reporter en première page.